
entend réaliser la réfection du tarmac ainsi que la voie de circulation reliant la piste d'atterrissage au tarmac et des aires connexes sur le site. Nous désirons extraire et produire les matériaux requis pour ces travaux à partir de la carrière située au Km 298.

Par conséquent, conformément au paragraphe b) de l'article 154 de la LQE, nous vous présentons, à titre d'administrateur provincial du chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, une demande d'attestation de non-assujettissement pour prolonger la durée d'exploitation de la carrière située au Km 298 de la Route du Nord jusqu'à la fin de l'année 2021. Nous désirons préciser que la carrière ne serait pas exploitée en continue. Par ailleurs, la restauration du site se ferait un an après la fin de l'exploitation.

La quantité de matériaux granulaires requis pour effectuer les nouveaux travaux d'entretien sur le site de l'aérodrome a été estimée à approximativement (\pm) 30 000 m³. Or, jusqu'à présent, environ 77 800 m³ de matériaux en enrochement ont été extraits en provenance de la carrière. Par conséquent, le taux d'extraction annuel de 108 000 m³ qui a été autorisé pour cette carrière ne sera pas dépassé. Dans l'éventualité où il y aurait du matériel restant après ces travaux, il serait entreposé sous forme de pile. Les matériaux provenant de ces piles pourraient être utilisés pour l'entretien d'installations (ouvrages) situées sur le site de l'aérodrome ou pour l'entretien d'infrastructures routières situées dans les environs.

Par ailleurs, il ne sera pas nécessaire d'agrandir l'aire d'exploitation autorisée (superficie totale : 2, 34 ha) dans le cadre de ces travaux.

Une démarche de communication a été entreprise par Hydro-Québec afin d'informer la communauté de Nemaska que la SEBJ souhaite prolonger la durée d'exploitation de la carrière située au km 298 de la Route du Nord de quelques années. Une rencontre avec le Conseil de la Nation Crie de Nemaska a eu lieu le mercredi 16 janvier 2019. Une description des travaux de réfection prévus sur le site de l'aérodrome de Nemiscau et des travaux d'exploitation de la carrière a été présentée aux membres du Conseil. L'échéancier préliminaire leur a également été présenté.

Une rencontre a également été organisée avec le maître de trappe du lot de trappage R16 le 18 janvier, à laquelle le Directeur des Terres et du Développement durable a assisté. Cette rencontre avait pour but d'informer le maître de trappe que la SEBJ souhaitait prolonger la durée d'exploitation de la carrière ainsi que des travaux à venir.

Lors de ces deux rencontres, aucune personne présente n'a formulé de question ou de commentaire à la suite de la présentation des travaux de réfection à effectuer sur le site de l'aérodrome et de l'exploitation de la carrière.

Au soutien de la présente demande, nous joignons une carte datée d'avril 2017 intitulée « Carte 2. Plan topographique de l'aire d'exploitation de la carrière CA km 298 ».

Conformément à l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la LQE, nous avons procédé à un transfert de fonds électronique au montant de 1 417,00 \$. Le numéro de pièce comptable vous sera acheminé dès qu'il nous sera communiqué.

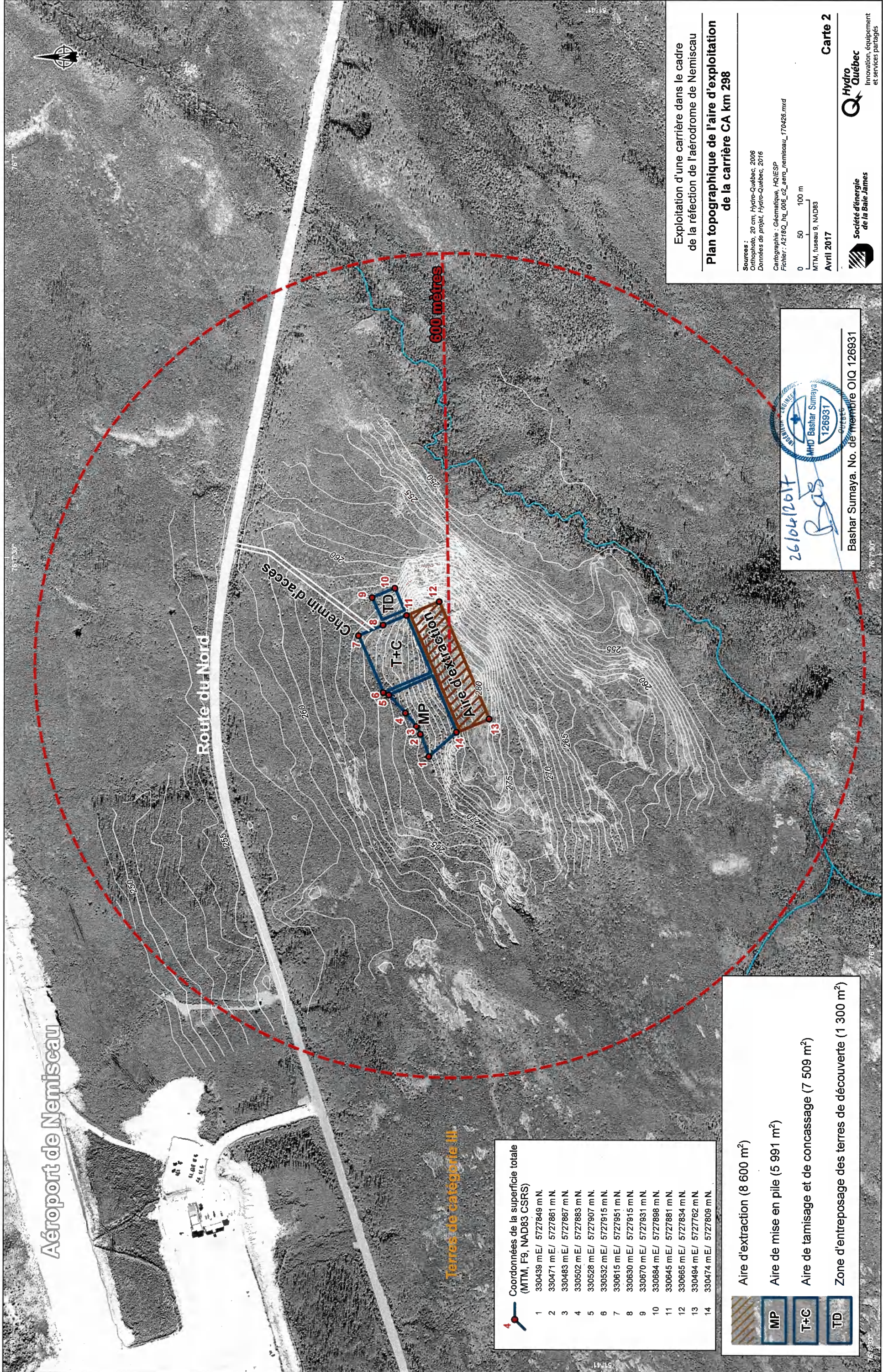
En terminant, dix (10) copies (en version française) et cinq (5) copies (en version anglaise) de la présente lettre et de la carte mentionnée ci-haut sont acheminés ce jour à Madame Mireille Paul, Directrice de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique de votre ministère.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Noureddine Mouncef
Chef de service - Projets

c.c. Mmes Mireille Paul, MELCC
Isabelle Auger, MELCC
Geneviève Tétreault, HQ



Aéroport de Nemiscau

Route du Nord

Chemin d'accès

600 mètres

Aire d'extraction

Terres de catégorie III

Coordonnées de la superficie totale (MTM, F9, NAD83 CSRS)

1	330439 m E / 5727849 m N.
2	330471 m E / 5727861 m N.
3	330483 m E / 5727867 m N.
4	330502 m E / 5727883 m N.
5	330528 m E / 5727907 m N.
6	330532 m E / 5727915 m N.
7	330615 m E / 5727951 m N.
8	330630 m E / 5727915 m N.
9	330670 m E / 5727931 m N.
10	330684 m E / 5727898 m N.
11	330645 m E / 5727881 m N.
12	330665 m E / 5727834 m N.
13	330494 m E / 5727762 m N.
14	330474 m E / 5727809 m N.

MP
T+C
TD

Aire d'extraction (8 600 m²)
 Aire de mise en pile (5 991 m²)
 Aire de tamisage et de concassage (7 509 m²)
 Zone d'entreposage des terres de découverte (1 300 m²)

26/04/2017
 B. Bas

 Bashar Sumaya. No. de membre OIQ 126931

Exploitation d'une carrière dans le cadre de la réfection de l'aérodrome de Nemiscau
Plan topographique de l'aire d'exploitation de la carrière CA km 298

Sources :
 Orthophoto, 20 cm, Hydro-Québec, 2006
 Données de projet, Hydro-Québec, 2016
 Cartographie : Géomatique, HQ/ESP
 Fichier : A216Q_mg_006_c2_aero_nemiscau_170426.mxd

0 50 100 m
 MTM, fuseau 9, NAD83
 Avril 2017

Carte 2

Société d'énergie de la Baie James
 Innovation, équipement et services partagés